

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

ADMINISTRATION

CAHORS : L. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n^o 34, et Place de la Bourse, n^o 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne) 25 cent.
RECLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Cahors, le 15 Décembre

Le travail et l'assistance

A l'heure où l'hiver commence à se faire sentir dans toute sa rigueur, il est une question qui, entre toutes, nous paraît digne d'attention et de sollicitude ; c'est celle de l'assistance par le travail qui offre le meilleur de tous les moyens d'éliminer les faux indigents par l'offre du travail et de réduire la mendicité professionnelle.

Aussi doit-on voir avec une satisfaction profonde les efforts se multiplier sur les divers points du territoire français pour donner une active impulsion à ce mode si pratique de la philanthropie et de la bienfaisance.

Dans cet ordre d'idées, il est beaucoup moins difficile qu'on ne le croit d'arriver à un résultat, et il n'est pas douteux que si l'initiative privée, aussi bien que le zèle intelligent des municipalités, s'appliquait résolument à des organisations de ce genre, on arriverait très vite à des résultats non moins considérables que précieux.

Il n'y a peut-être pas de démonstration plus frappante de cette vérité que le fait suivant qui s'est récemment produit à Marseille.

Le 23 janvier 1891, le conseil des directeurs de la caisse d'épargne de Marseille décidait qu'après la période des grands froids qu'on venait de traverser « il y avait lieu de chercher à soulager la crise des misères, qui est la suite des maladies, de l'arrêt du travail et des décès dans la classe pauvre. » A cet effet, il mettait une somme de 4,000 fr. à la disposition d'une société charitable quelconque qui voudrait bien créer une œuvre permanente d'assistance par le travail.

Un mois après, une réunion publique était provoquée par « quelques citoyens qui, répondant à l'appel des directeurs de la caisse d'épargne, s'étaient groupés pour étudier le projet. » On remarquait dans l'auditoire les

éléments les plus variés « appartenant au commerce, à l'industrie, aux corps élus, à la population ouvrière. »

Ce fut M. Eug. Rostand qui se chargea d'exposer au public le but de la réunion. L'orateur parla des mendiants de toutes sortes qui s'imposent à la charité publique, faux mendiants qui n'ont pour tout mal qu'une invincible paresse et qui chaque année, enlèvent sou à sou des grosses sommes au budget de la charité et diminuent d'autant la part des vrais ayants-droit. Il montra combien il serait utile et profitable de faire la guerre à cette exploitation éhontée qui finit par rendre sceptiques les cœurs les plus généreux, pris de doute, après avoir été tant trompés, devant des détresses trop réelles, celles des malheureux accablés par un chômage, par la maladie, par la perte d'un des leurs, par une faute parfois, mais qui, ceux-là, ont la ferme volonté de travailler et qui cherchent réellement et vraiment un labeur quelconque, fût-ce le plus rude de tous.

Après avoir cité les pays qui ont réussi à soulager la vraie misère en créant des institutions d'assistance par le travail et montré sur quelles bases on pouvait créer une organisation analogue à Marseille, M. Eug. Rostand proposa à l'assemblée d'adopter une organisation basée sur la composition d'un comité de trente membres répartis en sections.

La première section était dite du travail provisoire.

« On s'attachera, dit l'orateur, à procurer aux malheureux, hommes ou femmes, qui se plaignent d'être absolument sans ressource et sans travail, un travail facile, accessible à tous, purement temporaire, salarié à un taux qui permette de gagner le prix de la nourriture et de la couchée, tout en recherchant un emploi approprié à leur aptitude. »

Après quelques détails sur cette organisation, M. Eug. Rostand arriva à la seconde section : celle de la charité efficace. Celle-ci a pour but « là où l'aumône est inévitable,

d'en faciliter une juste application et de prévenir les secours sans discernement. »

Quatre autres sections ayant chacune des attributions respectives, étaient encore proposées.

Tous ces articles furent adoptés par l'assemblée et immédiatement transformés en statuts. La société de l'assistance par le travail était dès lors constituée à Marseille.

Il n'avait fallu qu'un mois pour y arriver grâce au dévouement des hommes d'initiative qui s'étaient mis à la tête du mouvement.

Sur le champ, on nomma les trente membres du conseil d'administration. On relevait dans la liste, des magistrats, des médecins, des propriétaires, des négociants, des fabricants, des architectes, des ingénieurs, des membres des corps élus et des ministres du culte et pasteurs.

Le premier fonds de roulement était constitué par les 4,000 fr. que le conseil des directeurs de la caisse d'épargne avait votés en faveur de l'œuvre. Il se complétait par la cotisation des adhérents très nombreux dès le premier jour. Cette cotisation était fixée à 5 fr. par an. Le fonctionnement de l'œuvre a été assuré. Comment cet exemple ne trouverait-il pas sur les divers points du territoire de nombreux imitateurs ?

Y a-t-il une question plus digne de toute la sollicitude des pouvoirs publics, de la presse et surtout de l'initiative privée ?

J. QUERCYTAÏN.

LA LETTRE DE M. CLEMENCEAU

Voici le texte de la lettre de M. Clémenceau, dont la publication a motivé la démission de M. Rouvier, ministre des Finances :

Le Figaro d'hier matin publie un article où je lis que M. Cornélius Herz, ancien actionnaire du journal la Justice, se servit de ce journal pour « lancer des combinaisons d'affaires qui presque toutes eurent une heureuse issue. »

Je donne à cette allégation le démenti le plus catégorique. Je mets la collection de la Justice à la disposition de tous, et je défie qu'on y trouve rien qui soit de nature à justifier cette imputation calomnieuse.

« Qu'ainsi il honorera publiquement le divin jus de la treille ;

« Ordonne qu'il représentera l'antique personnage de Silène, et se assis sur le tonneau dans le char, en lieu et place de la figure de Sainte-Bacque, qu'il tiendra dans sa dextre aussi respectueusement que possible, tandis qu'en sa sénestre il aura un broc qu'on remplira chaque fois qu'il sera vide ;

« A charge pour lui de boire ce dernier de cinq minutes en cinq minutes, tant que durera la cérémonie, et ce loyalement, à grandes gorgées ;

« Lui faire remise, en conséquence, de toute autre peine ;

« Lequel arrêt rendu en notre chambre des vignerons, à Vigile de Sainte-Bacque, l'an de grâce 1609.

— A grandes corchées, s'exclama joyeusement Gargantua. Ia, ia, un Suisse du roi en grèvera de débit !

— Il y aura justement des Suisses pour protéger la fête, fit observer maître Compoin, le président.

— Mais ! fit Gargantua en se grattant l'oreille, gu'est-ce que vous avez dit : le bedit ficure de Bacchus dans la main droite, et le proc tans la main gauche.

— Oui, vous avez bien compris.

— Mais ce ne sera pas gommode, ça. Ch'aimerais mieux changer le proc de main.

— C'est juste, dit en riant le vigneron président. On ne peut pas bien boire de la gauce.

La chose ayant été arrangée ainsi, suivant le

Je lis, d'autre part, dans le même article :

« le 19 novembre, veille de sa mort, le baron de Reinach a passé la majeure partie de sa journée avec M. Cornélius Herz et M. Clémenceau qu'accompagnait M. Rouvier. »

Et plus loin :

« C'est avec eux que le baron a discuté pour la dernière fois de ses intérêts et de son procès. »

Ces assertions sont inexactes.

Voici la vérité :

M. le baron de Reinach et M. Rouvier, se sont présentés successivement chez moi, à trois heures de l'après-midi. Le concierge leur a répondu que j'étais à la Chambre, et ils sont partis. En effet, je suis arrivé au Palais-Bourbon à une heure et demie et j'y ai passé toute l'après-midi.

Vers quatre heures, M. Rouvier m'a abordé dans la salle Casimir-Périer et m'a dit qu'il s'était présenté chez moi une heure auparavant. Il m'a fait connaître que M. le baron de Reinach était affolé par la campagne qu'on menait contre lui ; qu'il fallait, à tout prix, faire cesser les attaques de certains journaux, que c'était pour lui une question de vie ou de mort.

Il n'y avait qu'un moyen d'obtenir ce résultat — avait dit M. Reinach — c'est que M. Rouvier voulût bien l'accompagner chez M. Cornélius Herz pour joindre ses instances aux siennes.

Il affirmait que M. Hertz pouvait mettre en jeu certaines influences et faire cesser ces attaques. M. Rouvier me dit alors qu'il voulait bien, — étant donné l'affolement de M. Reinach, — lui rendre ce service, mais qu'il ne pouvait faire la visite qui lui était demandée que s'il y avait un témoin. Il me demanda d'être ce témoin, j'acceptai.

A sept heures, j'arrivai chez M. Herz, où MM. de Reinach et Rouvier arrivèrent presque en même temps. La conversation ne dura pas dix minutes, car, dès les premières paroles, M. Herz déclara qu'il était hors d'état de rendre le service qu'on lui demandait. Sur un renseignement inexact qu'on lui avait donné, il avait laissé entendre précédemment à M. de Reinach qu'il pourrait peut-être agir dans le sens que souhaitait celui-ci. Mais il avait reconnu depuis que c'était impossible.

M. de Reinach écouta ces paroles presque sans mot dire et, se tournant vers moi, me supplia de l'accompagner immédiatement chez M. Constans, qui — au dire de certains journaux — pouvait avoir de l'influence sur l'une des personnes qui l'attaquaient. Je consentis.

Une demi-heure après, nous étions rue des

désir de Gargantua, on lui avait donné rendez-vous pour le lendemain, et le reître Silène s'était bien gardé de manquer à la fête.

Voilà comment Gargantua figurait sur le char triomphal des vendangeurs de Montmartre.

Tandis que maître Compoin donnait ses explications au roi Henri, Marcel remarqua dans la foule une femme qui cherchait à s'approcher du Béarnais. Mais les Suisses et les chevaliers de l'arbalète la repoussaient.

Cette femme portait des habits qui tenaient le milieu entre ceux d'une bourgeoise aisée et ceux d'une dame de qualité. Elle avait sur la tête une faille, sorte d'écharpe de couleur mauve.

Au milieu du populaire circulaient force marchands et crieurs, offrant les friandises du temps aux bourgeois et aux vignerons.

C'étaient, sur les éventaires d'osiers des débitants ambulants, la poire d'Hartvel ou de Chailon, la pomme de Calville ou le blanduriau d'Auvergne, les nèfles et prunelles acidulées, les noix fraîches, les châtaignes de Lombardie, les raisins de Malte, les flans, les oublies renforcées, les simmaux, espèce de pâtisserie. On crillait même des roinsoles, ou couennes de porc grillées.

Parmi les boissons, on offrait du vin, dont le plus cher s'élevait jusqu'au prix de trente-deux deniers la pinte, (environ trois sous) et le moins cher à six deniers, pas même un demi-sou ! Puis c'était du verjus, encore meilleur marché, et même du vinaigre à la moutarde.

(A suivre.)

FEUILLETON DU « JOURNAL DU LOT » 109

UN AMOUR D'HENRI IV

Par HENRI AUGU et GULLAUD

TROISIÈME PARTIE

L'ASSASSINAT

II

LA FÊTE DES VIGNERONS

La sentence fut prononcée gravement par ce dernier.

— Der Teufel ! s'écria Gargantua, che ne veux bas moi... Ah ! mais non.

— Il faut vous y soumettre, dit le président. Après la cérémonie, on vous réglera d'une demi-pinte de vin.

— Une demi-binde de fin, fit le reître avec un dédain superbe. Guand che n'en bois bas moins de deux bindes à la fois, che ne suis pas gondent. Ça n'y barait pas !

Les sept juges s'entre-regardèrent tout étonnés.

Un homme qui avait besoin de boire deux pintes pour se déridier un peu, pour des vignerons, c'était une merveille, quelque chose de phénoménal, et en même temps une trouvaille précieuse,

une véritable bonne fortune.

De plus, le reître possédait un ventre si bien renflé et étoffé, une si bonne face bachiquement enluminée, avec un nez tellement broché de bourgeons et de reboutils, qu'il rappelait les tendrons de sarments.

Le tribunal se consulta et maître Diard, un des plus avisés de la paroisse, émit un avis qui fut adopté avec enthousiasme.

— Seriez-vous un homme, demanda le président au reître, à boire continuellement toute la journée.

— Gomment l'entendez-vous ? dit Gargantua presque blessé de la question. Mais che bois duchurs, guand c'hai du fin.

— Même du vin nouveau ?

— Ia, ia, ça m'édre bien écal.

— Mais vous en connaissez les conséquences.

— Che ne gombrends bas.

On lui expliqua les fâcheuses suites du moult de vendange.

— Ah ! s'écria-t-il, ça ne m'est jamais arrivé qu'en buvant de l'eau.

— Eh bien ! l'arrêt du tribunal, le voici :

« Oui le délinquant dans ses moyens de défense.

« Vu sa bonne mine et sa panse réjouissante, qui rappelleront en tous points le personnage dont le nom nous vient des Romains, conjointement à Bacchus ;

« Et attendu surtout qu'aux yeux du populaire assemblé, il pourra, sans se gêner ni même être incommodé, boire du moult de vendange pendant toute la cérémonie ;

Ecuries-d'Artois. M. Constans manifesta son étonnement à M. de Reinach et nous déclara, avec une extrême énergie, qu'il n'avait aucune action directe ou indirecte sur les personnes qui menaient cette campagne. Cinq minutes après nous quittions M. Constans. Dans la rue, je me séparai de M. de Reinach. Il me dit : « Je suis perdu. »
Je ne l'ai plus revu.

CHAMBRE DES DEPUTÉS

Séance du 13 décembre

La démission de M. Rouvier

M. le Président dit qu'il a reçu de M. Trouillot une demande d'interpellation ainsi conçue :

Je demande au gouvernement s'il est exact que M. le Ministre des Finances ait donné sa démission, et si le fait est exact, quelles sont les causes qui ont amené cette démission.

M. Ribot, président du Conseil, demande la discussion immédiate.

M. Trouillot dit qu'il attend les explications du gouvernement.

M. Ribot déclare qu'il y a une demi-heure, M. Rouvier, ministre des Finances, a donné sa démission ; il l'a fait à la suite d'une lettre parue dans quelques journaux et qui a trait à l'incident relatif à l'affaire de Panama.

M. Ribot dit que rien dans cette lettre n'engage l'honneur de M. Rouvier ; aussi a-t-il fait tous ses efforts pour le faire revenir sur sa détermination.

Mais M. Rouvier a voulu se trouver libre en face des diffamations et des calomnies dont il a été l'objet.

Le gouvernement a donc accepté la démission du ministre des Finances, tout en restant convaincu que M. Rouvier continuera à mériter la confiance et la reconnaissance du pays pour les longs et utiles services qu'il a rendus pendant son passage aux affaires.

Déclaration de M. Rouvier

M. Rouvier prend la parole. Il commence par déclarer que tous les faits relatés dans la lettre de M. Clémenceau sont exacts ; mais il pense que personne ne s'étonnera si le Ministre des Finances a eu de fréquents rapports avec les financiers. Parmi ceux-ci, le baron de Reinach occupait une haute situation dans la banque, et il est vrai que le Ministre des Finances a eu souvent occasion de voir M. de Reinach.

M. Rouvier refait le récit des incidents qui ont été racontés dans la lettre de M. Clémenceau. Il raconte qu'à la suite de la campagne qui a été menée dans quelques journaux à propos de l'affaire de Panama, M. de Reinach est venu le voir, désespéré, affolé, lui déclarant que si cette campagne n'était pas arrêtée c'était pour lui une question de vie ou de mort.

Il suppliait le ministre d'user de son influence pour obtenir qu'un personnage en mesure de le sauver consentit à le faire. Il lui demandait de l'accompagner auprès de cette personne pour qu'elle voulut bien le sauver.

M. Rouvier dit qu'il a consenti. C'était peut-être une imprudence ; c'était, en tous cas, un acte généreux.

Il ne regrette pas de l'avoir fait. On s'adressait à sa pitié, peut-être à sa justice ; il n'a pas hésité.

Mais s'il a été chez M. Herz, il a voulu être accompagné d'un témoin et il a choisi l'homme sur l'honorabilité duquel aucun soupçon n'a jamais pu s'élever : M. Clémenceau.

Il espère que M. Clémenceau pourra attester la correction de sa conduite.

M. Rouvier s'élève alors contre cette odieuse campagne de calomnies qui est menée contre ceux qui ont passé leur vie à servir la République. Le Panama est un prétexte, la ruine des institutions républicaines est le but.

M. Richard s'écrit : on n'accuse ni M. Ribot, ni M. Loubet.

M. Rouvier demande quel est le membre qui a dit cela.

M. Déroulède. — C'est moi ; je le prends à mon compte.

M. Rouvier. — Je suis heureux de l'hommage rendu à M. Ribot et à M. Loubet, mais qui vous a permis de m'injurier et de m'incriminer ?

Un membre de l'extrême gauche. — Nous avons les mains nettes.

M. Rouvier. — Je vous en félicite, et l'on sait que, d'ailleurs, les anciens membres du parti boulangiste se sont fait une spécialité de l'honnêteté.

M. Rouvier termine en disant qu'il n'est pas étonnant que lui, qui a si longtemps lutté contre ce parti, soit plus particulièrement en butte à ses attaques. Il continuera, comme simple député et membre de la majorité, à donner tout son concours au gouvernement de la République. (Vifs applaudissements).

M. Déroulède déclare qu'il a pris pour son compte l'interpellation d'un de ces collègues, M. Richard, opposant à M. Rouvier la réputation intacte de ces collègues du Cabinet, MM. Ribot et Loubet.

Il ajoute que M. Rouvier n'a pas suffisamment expliqué son intervention entre M. de Reinach et M. Cornélius Herz ; il ne dit pas ce qu'il a été faire chez M. de Reinach ; après comme avant ses explications, il est désormais suspect.

M. Rouvier dit qu'il n'espère pas convaincre M. Déroulède et ses amis, mais ce qu'il peut affirmer, c'est que le 19 novembre il n'a pas été au domicile de M. de Reinach.

Aucun ordre du jour n'étant présenté, l'incident est clos.

INFORMATIONS

L'affaire du Panama

Un grave débat

On attend avec beaucoup d'anxiété dans le monde parlementaire le débat sur la proposition de M. Pourquery de Boisserin, ayant pour but d'attribuer des pouvoirs exceptionnels à la Commission d'enquête, en lui donnant notamment le droit de s'adjoindre un juge d'instruction.

Ce débat qui pourrait avoir lieu dès aujourd'hui si la Chambre ordonnait la discussion immédiate de la proposition et qui, en tout cas, aura certainement lieu samedi, peut mettre en péril l'existence du nouveau Cabinet.

Le gouvernement est décidé, en effet, à combattre énergiquement les dispositions essentielles de cette proposition et à poser la question de confiance on demandant à la Chambre de les rejeter.

Les ruines du Panama

On lit dans le *Petit Parisien* :

La marée des scandales monte toujours, et personne ne peut prévoir jusqu'où elle s'élèvera ; car, à l'heure actuelle, il est impossible d'empêcher que la lumière soit faite complètement sur les hontes de l'affaire du Panama.

Dans la confusion extrême où nous sommes, l'opinion est unanime pour vouloir la punition des coupables ayant trafiqué de leur mandat. Il faut que toutes les boues soient remuées au grand soleil, puisqu'on a commencé cette œuvre de salubrité nationale.

Chez le baron de Reinach

La levée des scellés apposés chez le baron de Reinach a eu lieu mardi après-midi, vers deux heures.

La communication du Dossier

Les membres de la Commission d'enquête et parmi eux M. Brisson sont venus de nouveau, hier, au Palais-de-Justice, pour examiner les pièces composant le volumineux dossier de Panama.

M. Paul Devès

Après avoir pris connaissance d'un article de la *Libre Parole*, qui le met en cause comme ayant touché un chèque de 20,000 francs endossé par M. Castelbon, M. Paul Devès, sénateur, a télégraphié à M. Brisson, pour être entendu immédiatement par la Commission d'enquête.

La situation

Les bruits les plus pessimistes sont recueillis. On prévoit à brève échéance une crise ministérielle et même présidentielle.

On redoute de nouvelles démissions forcées dans le cabinet.

La situation est grave et extrêmement compliquée.

AU DAHOMEY

Porto-Novo, 14 décembre.

Le général Dodds a donné l'ordre d'établir des postes de douanes à Abo, Whidah, Avrekété et Godomey.

Les populations du littoral se rallient franchement à nous, mais les grands chefs sont toujours absents.

On prépare une mission pour établir des relations avec les peuplades environnantes situées au nord et leur ouvrir les routes et le commerce de la côte.

A Abomey, les fouilles continuent. On découvre tout les jours d'anciennes pièces de canon et même des nouvelles enfouies dans les champs.

Tous les grands chefs ont suivi Behanzin. Les Nagots arrivent en foule. L'enquête sur les Allemands faits prisonniers se poursuit.

Le commandant d'une corvette allemande a demandé à leur parler et on lui a accordé cette permission. A leur sortie de Widah, les prisonniers allemands ont été hués par la population.

En Allemagne

Le centre du Reichstag refuse de voter la loi militaire. M. Caprivi veut donner sa démission.

Un message de dissolution sera lu cette semaine ; mais l'empereur tient à Caprivi, dont la chute paraît cependant inévitable.

CHRONIQUE LOCALE

ET REGIONALE

CONSEIL MUNICIPAL DE CAHORS

Séance du 12 décembre

Le procès-verbal de la dernière séance, lu par M. Rouffi, secrétaire, est adopté sans observation.

Le conseil accorde les quatre bourses Galde-mar, disponibles, aux jeunes Delfau par 21 voix, Carayon, 19 voix ; Herwin, 19 voix ; Magot, 18 voix.

Le conseil accorde la demi-bourse dont était titulaire le jeune Herwin, à l'élève Murat, fils de la veuve d'un ancien employé des chemins de fer de l'Etat.

Le conseil vote une somme de 250 fr., prix d'une demi-bourse à l'école professionnelle de Vierzon, en faveur du jeune Gustave Brunet, déjà titulaire d'une demi-bourse.

Le conseil continue leur mandat aux anciens contrôleurs de la caisse d'épargne, délégués par le conseil.

La nommée Delpuch, dite Avallon, sera entretenue à l'asile de Leyme aux frais de la ville et du département, dans les proportions prévues par les règlements.

Le maire communique au conseil une lettre de M. Gaston, au sujet des travaux exécutés aux abords du pont Louis-Philippe, consistant en un escalier et mur de soutènement prévus pour 14,000 fr. Il sollicite le concours de la ville pour une somme de 1,500 fr., qui est votée par le conseil.

Une demande de contribution de 50 0/0 de la dépense du grand égout collecteur, évaluée à 30,000 fr., soit 15,000 fr. pour la ville, est renvoyée à l'examen des commissions.

M. le maire communique au conseil une dépêche du ministre de la guerre, faisant connaître que les animaux devant servir à la fabrication des viandes de conserve pour l'armée, ne peuvent être soumis aux droits d'octroi, et devront être admis en franchise pour la ville, choisie à titre d'entrepôt. Malgré cette réserve du ministre, le conseil maintient son ancienne délibération.

Le conseil autorise M. le maire à mettre en adjudication la fourniture du pain et de la viande pour le collège de jeunes filles.

A l'unanimité, le conseil émet le vœu que le collège de jeunes filles soit érigé en lycée.

Le conseil donne un avis défavorable à une demande de la commission administrative de l'hospice qui désire traiter de gré à gré avec ses fournisseurs. Malgré cet avis du conseil, la commission administrative de l'hospice pourra, néanmoins, traiter comme elle l'entendra.

M. le maire est autorisé à payer à Mme Iches et à M. Séguy l'indemnité que le conseil leur a précédemment allouée pour terrain cédé, rue de la Préfecture.

Les pétitions des habitants d'Arbouys et de Lacapelle demandant le classement de chemins ruraux sont renvoyées au service vicinal, qui a déjà fait connaître qu'une suite favorable serait donnée à la demande des intéressés.

Rue de la Chartreuse

Au sujet de la pétition des habitants de la Chartreuse, M. le maire rappelle la délibération prise par le conseil dans la séance du 21 mars 1892, à la suite d'une demande de la supérieure du couvent du Refuge. A cette date, M. Daynard, rapporteur, faisait connaître qu'on demandait une somme de 25 fr. par mètre, soit 4,403 fr. pour le terrain, une indemnité de 1,000 fr. pour les constructions et qu'on réclamait, en outre, une somme de 36,000 fr. pour cession de terrain compris entre les deux ponceaux de la Chartreuse, indépendamment de l'indemnité due à M. Dufour, propriétaire du premier ponceau et de l'immeuble y adossé. En présence de ces exigences et du peu d'utilité de l'élargissement de cette rue au point de vue général, le conseil autorise la construction nouvelle sur l'ancien alignement, puisque cette partie de rue n'est pas classée et que la Chartreuse est une propriété privée.

M. le maire communique au conseil une dépêche de M. le recteur qui rappelle que l'Etat viendra en aide à la ville dans les dépenses de restauration du lycée, pour une somme de 50 0/0. Le projet des dépenses s'élèverait à environ 300,000 fr., et la ville n'aurait qu'à payer 150,000 fr. Le conseil vote cette somme en principe.

Le conseil vote une somme de 330 fr. au compte de la trésorerie, pour confection de comptes de 1890 et 1891 et frais de timbre de la comptabilité communale, frais qui incombent à l'ancien receveur municipal, et que Mme Salbant s'est engagée par écrit à rembourser à la ville.

Le conseil vote également une somme de 500 fr. et les frais exposés pour un bordereau de collocation dû à d'anciens créanciers de la faillite Escrouzailles, que Salbant avait négligé de payer.

Imprimés payés par la Mairie

Sur l'interpellation de M. Cayla, le maire signale une pétition des ouvriers typographes de

Cahors, qui demandent que tous les travaux de la ville soient exécutés à Cahors.

M. Costes demande alors au conseil s'il veut mettre en adjudication les impressions de la mairie.

La majorité décide que le système d'adjudication sera appliqué à partir du 1^{er} janvier 1893.

Sur le rapport de M. Vincens, le conseil approuve : l'établissement d'un chalet de nécessité sur l'emplacement de l'urinoir adossé au mur de clôture du jardin de l'église de Labarre ; l'établissement d'un urinoir à l'angle sud-ouest de la caserne Bessières et le transfert de l'urinoir, situé en face du palais de justice, contre le mur de clôture de l'établissement des Petits-Carmes.

Sur le rapport de M. Parazines, le conseil approuve le renouvellement du bail consenti au sieur Caviolle, boulanger, place au Bois, moyennant une annuité de 300 fr.

Conformément aux conclusions du rapport de M. Rouffi, le conseil renouvelle le bail de la manutention militaire en spécifiant que la ville ne prendra à sa charge que les menues dépenses d'entretien.

Le conseil rejette la demande d'indemnité présentée par les propriétaires du moulin Saint-James, au sujet des eaux pluviales qui pénétraient dans ce moulin à cause de la pente des chemins qui y aboutissent.

M. Mazières, au nom de la commission des finances, propose de rejeter, faute de ressources, une subvention demandée pour l'érection d'un monument au général Barbanègre.

Est également rejetée une demande de dispense de prestations formulée par le sieur Chanar.

Au sujet de la pétition du fermier des droits de place, M. Mazières, rapporteur, fait connaître qu'un accord est intervenu entre l'administration et M. Lavergne, relativement à l'interprétation du cahier des charges, pour les droits à percevoir sur les fruits. A ce sujet, M. le maire est prié de désigner un emplacement pour les laitiers et les laitières qui devront, à l'avenir, payer des droits de place.

Au nom de la commission des finances, M. Bousquet propose d'accepter les comptes du Bureau de bienfaisance, de l'hospice et du collège de jeunes filles.

Le même rapporteur expose ensuite la nécessité de recourir à un emprunt pour la conversion de la dette de la ville et la continuation des travaux urgents en cours d'exécution.

Le conseil est d'accord sur la question de l'emprunt, mais une longue discussion s'engage au sujet de la répartition à faire entre les divers travaux.

Cette discussion menaçant de s'éterniser, le conseil s'ajourne au lendemain afin de s'entendre sur l'urgence des travaux à exécuter et sur la quantité des sommes à leur attribuer.

Séance du 13 décembre

Le Conseil municipal a continué mardi soir la séance de lundi, afin de faire la répartition des fonds provenant de l'emprunt d'un million quatre-vingt mille francs.

Après une vive discussion, M. Talou a proposé le classement suivant qui a été adopté :

- 1^o Pour le remboursement des dettes de la ville, 750,000 francs ;
- 2^o Pour le plan de ville, 25,000 francs ;
- 3^o Pour la continuation de la rue Rousseau, 150,000 francs ;
- 4^o Pour la rue Neuve-des-Badernes 30,000 francs ;
- 5^o Pour la place des Petites-Bougeries, 50,000 francs ;
- 6^o Pour la rue Batut, 15,000 francs ;
- 7^o Pour l'école de Saint-Georges, 12,000 francs ;
- 8^o Pour l'école de St-Henri, 4,000 francs ;
- 9^o Pour l'école de St-Cirice, 4,000 francs ;
- 10^o Pour la rue Ste-Claire, 40,000 francs.

Inspection générale

M. le général Combarieu, commandant la 65^e brigade, est arrivé lundi soir, à 4 heures 30, à Cahors. Mardi, à 10 heures 1/2, il a reçu à la salle d'Honneur MM. les officiers du 7^e de ligne, arrivés depuis l'inspection générale.

A 1 h. 1/2 il a assisté, sur la place Thiers, à l'instruction des jeunes soldats.

Le Général s'est ensuite rendu dans la salle d'études où il a examiné les élèves suivant les cours préparatoires et en particulier les sous-officiers candidats à Saint-Maixent.

M. Combarieu a quitté la caserne à 4 h. 1/4. Il est reparti hier à midi 50 pour Agen.

Nouvelles militaires

Le ministre de la guerre vient d'adresser aux commandants de corps d'armée une circulaire dont les termes sont sévères pour l'armée territoriale.

A la suite de la dernière convocation des hommes de cette catégorie, un grand nombre d'armes ont été réintégrées dans l'état le plus défectueux.

Un pareil état de choses, dit M. de Freycinet, engage gravement la responsabilité des officiers sous le commandement desquels sont placés les troupes territoriales.

Le ministre prescrit de notifier ce blâme aux chefs de corps signalés dans le rapport qu'il a reçu à ce sujet.

Elections consulaires

Voici les résultats complets des élections consulaires :

Inscrits : 1549. — Votants : 400

Voix obtenues :

MM. Bach, juge titulaire.	397 voix Elu.
Greil,	394 — —
Martin, juge suppléant.	397 — —

Ecole normale d'institutrices

Par arrêté ministériel en date du 5 décembre 1892, M. Brunet, chargé de cours d'anglais au lycée de Cahors, est délégué, pendant l'année scolaire 1892-93, pour l'enseignement de l'anglais à l'école normale d'institutrices de Cahors.

Boucherie coopérative

Si la viande se vend fort cher comparative-ment à ce qu'on pourrait la payer, à qui la faute ? Faut-il s'en prendre aux bouchers et leur reprocher de trop gros bénéfices ? assurément non ! Les bouchers font ce que fait tout le monde, dans cette lutte pour la vie, dont l'apreté s'accroît sans cesse. Ils font ce que fait tout industriel ou tout producteur d'une marchandise quelconque, intellectuelle ou matérielle : acheter à bon marché et vendre à un prix qui n'est limité que par les ressources moyennes du client ou par la concurrence, lorsque cette grande régulatrice peut intervenir.

Voyez, par exemple, ce qui se passe lorsque la concurrence n'existe pas, qu'il s'agisse des tableaux d'un peintre célèbre ou d'une spécialité pharmaceutique protégée par un brevet d'invention.

Comparez le prix de vente d'une boîte de pastilles Géraudel avec la valeur de la matière première qui la compose. Evaluez le produit de la journée d'un grand médecin tenu par la renommée à l'abri de la concurrence.

Et, dans cette lutte, il ne faut pas plus incriminer le marchand qui cherche à vendre cher que l'ouvrier qui veut faire monter la rémunération de son travail sans s'inquiéter s'il ne tuera pas la poule aux œufs d'or en imposant au patron un prix de revient qui le forcera à faire faillite ou à fermer son usine.

A qui donc les consommateurs doivent-ils s'en prendre s'ils paient trop cher les denrées dont ils ont besoin ? Tout simplement à eux-mêmes.

L'association coopérative s'appliquant à la boucherie, a été proposée à Cahors, et l'on s'y est montré trop indifférent. Mais cela ne prouve rien contre son avenir. On peut être certain qu'un jour ou l'autre, l'idée sera reprise avec de nouvelles forces et de plus solides adhésions. L'expérience déjà faite sur bien des points, comme la logique la plus claire, ne laisse aucun doute sur le succès. C'est bien là ce qu'on peut appeler du bon, du vrai socialisme, qui ne relève que du bon sens et n'emprunte rien aux idées utopiques de ceux qui, en voulant refondre la société, ont la prétention de refaire, pour la nature humaine, l'œuvre du créateur.

Et, pour ne pas sortir de ce qui intéresse l'alimentation, il faudra bien simplifier les rouages à l'époque prochaine où toute illusion aura disparu sur la situation créée par les nouvelles transformations économiques. D'un côté, les besoins du bien-être et du luxe se développent sans cesse,

BIBLIOGRAPHIE

J. HETZEL et C^o, Editeurs, 18, rue Jacob, PARIS

Quatorze ouvrages nouveaux

Voici venu le moment où les livres, dits livres d'étranges, font leur apparition chez les libraires et égagent de leurs vives couleurs les vitrines des magasins. C'est une production considérable et qui, depuis une trentaine d'années, se chiffre par des milliers et des milliers d'exemplaires. Le mouvement, très heureusement lancé, s'est bientôt accentué, dans d'étonnantes proportions, grâce à des hommes habiles et de jugement sain qui, s'adressant à un public tout spécial, doivent apporter, dans le choix de leurs livres, une attention soutenue et une sûreté de critique impeccable.

Il n'est que juste de répéter, à cette occasion, que l'initiative d'une telle innovation appartient à un éditeur parisien, doublé d'un écrivain hors ligne, dont l'action, sur le jeune public, fut immense. J. Hetzel (P.-J. Stahl), entouré d'une collaboration qu'il avait su choisir, prit la tête de ce mouvement intellectuel où tant d'autres l'ont suivi depuis. C'est une littérature nouvelle qu'il a créée, tourmenté qu'il était de voir tant de choses banales et sans couleur, offertes en pâture à une catégorie de lecteurs, trop habituée jusqu'alors à se contenter de peu.

Grâce à ces efforts réunis, enfin la jeunesse a de bonnes lectures, instructives et saines, et elle va les chercher particulièrement dans

allant même jusqu'à dépeupler les campagnes ; et de l'autre, les calculs de ceux qui comptaient sur leur capital, gros ou mince, pour obtenir satisfaction, sont terriblement battus en brèche.

Avec 100 fr., il y a vingt ans, on avait 5 fr. de rentes, et aujourd'hui on ne va guère au-delà de 3, et encore, bien des choses ayant renchéri, on n'obtient plus avec 3 fr. ce qu'on obtenait alors pour pareille somme.

La faim, dit-on, fait sortir le loup du bois. La nécessité, ô consommateurs, mes amis ! viendra bien à bout de notre résistance, de notre apathie, de notre vanité, lorsqu'il s'agira de ne pas trop nous serrer le ventre.

Quoi de plus rationnel, par exemple, pour les particuliers, groupés par quartiers ou suivant leurs ressources, qu'une cuisine coopérative, surveillée par un comité, qui dresserait un menu hebdomadaire pouvant alimenter cent ménages, plus ou moins, dont chacun irait ou ferait prendre les portions demandées par lui ?

Cent cuisines, avec tout ce qui s'y rattache, seraient ainsi remplacées par une seule avec économie de combustible, de frais accessoires, de déchets non utilisés, de temps perdu au marché. Et, chose à noter, les vivres seraient plus confortables, nos cuisinières, comme chacun le sait, n'en ayant trop souvent que le nom, et étant d'un recrutement si difficile.

Inutile d'entrer dans le détail des avantages de ce régime qui, par la force des choses, s'imposera tôt ou tard. Le service étant ainsi simplifié et allégé, la maîtresse de maison aura plus de temps à donner à sa principale tâche qui est de nourrir et d'élever les enfants ; tâche qui lui paraît aujourd'hui si ardue qu'elle a une tendance de plus en plus marquée à s'en affranchir.

Mais que deviendront les cordons bleus et les femmes de chambre dont le nouveau régime diminuera forcément le contingent ? Les unes se transformeront en femmes de service allant donner un appoint de deux ou trois heures de travail à beaucoup de ménages qui pourront désormais s'en contenter ; les autres resteront à la campagne, d'où elles viennent généralement sans désir de retour, et là, pour leur propre compte, elles seront mères de famille et ménagères. »

Conférence socialiste

Samedi soir, 17 décembre courant, à 8 heures au Théâtre, les citoyens Raymond Lavigne, délégué de la Fédération socialiste girondine, et G. Evauzy-Siauve, président de l'Association électorale des Travailleurs républicains socialistes de Bordeaux, rédacteurs à la *Question Sociale*, feront une conférence publique et contradictoire sur le Socialisme.

Cette conférence étant contradictoire, tout le monde sera admis à prendre la parole.

Prix d'entrée : 15 centimes.

Anciens militaires de 14 ans de service

M. Lefort, ancien officier, président du Comité des anciens militaires de Cahors, a reçu du Président central de France, une lettre de M. le ministre de la guerre, à la suite d'une entrevue qu'il a eue avec lui :

Paris, le 24 novembre 1892.

Monsieur le Président,

« Je n'ai pas cessé de me préoccuper de la situation si digne d'intérêt des anciens militaires, libérés après 14 années de service et plus, antérieurement à la loi du 24 juillet 1881 dont vous plaidez la cause avec tant d'éloquence auprès des pouvoirs publics.

cette maison, qui eut l'honneur de la réforme et qui, ensuite, est restée imperturbablement fidèle au programme tracé. Tout se tient ici, ou, pour mieux dire, tout s'enchaîne ; il n'y a pas une lacune, dans ces quelques centaines de volumes où écrivains français et littérateurs étrangers, parmi les plus illustres, ont aussitôt pris une place que des lecteurs fidèles ne les verraient point abandonner sans regret.

Chaque année ils se présentent avec des œuvres nouvelles, toutes dictées par le même sentiment littéraire et moral, qui fit la fortune des débuts, et où se retrouve toujours l'idée de la direction première, incarnée dans cette simple formule : « Instruire en amusant ». On le verra, une fois de plus dans la collection de cette année, aussi riche que les précédentes et toujours de qualité pareille, c'est-à-dire de marque inimitable. Et il n'en saurait être autrement, puisque la règle est toujours la même, et les écrivains de la maison toujours aussi soucieux qu'aux premières heures, de suivre les instructions d'un guide aussi clairvoyant que P.-J. Stahl, et de travailler dans le sillon tracé.

Ce sont là choses devenues presque banales, à force d'être répétées tous les ans ; mais, comment ne les raviverait-on point, puisqu'annuellement le succès se répète lui-même grâce à la constante sollicitude dans la direction et grâce à l'inépuisable imagination des écrivains. L'énumération que nous allons donner, et les quelques lignes d'appréciation qui l'accompagnent, montrent que la collection de

« J'aurais désiré trouver un moyen de faire bénéficier ces anciens serviteurs des avantages dont jouissent actuellement les militaires rengagés, mais les lois n'ont jamais d'effet rétroactif et il a fallu renoncer à cette solution qui n'aurait aucune chance de réussite.

» Toutefois, si je puis obtenir des Chambres une augmentation de crédits sur les fonds de secours alloués à mon département, je serai heureux de venir en aide périodiquement à ceux de vos camarades qui se trouvaient dans une position difficile.

» Agréez, etc.

« Le ministre de la guerre,

» Signé : FREYCINET. »

Nous rappelons d'une manière toute spéciale l'attention de nos représentants aux deux Chambres sur la situation des vieux serviteurs de la France et leur demandons d'obtenir pour eux les faibles subsides qui leur sont indispensables pour améliorer leur modeste situation.

Planteurs de tabacs

Le Comité d'organisation du Syndicat des Cultivateurs et Planteurs de tabacs de Cahors, invite tous ses collègues des deux cantons, à se rendre à la réunion du dimanche 18 décembre 1892, qui aura lieu à la Mairie de Cahors, à 3 heures de l'après-midi, où sera exposé le but d'une organisation des cultivateurs et planteurs de tabac, et où seront établies les bases d'un syndicat destiné à améliorer leur sort.

Le Comité d'organisation.

Convocation

Les membres du *Parti ouvrier Cadurcien*, sont priés d'assister à la réunion qui aura lieu demain vendredi 16, à 7 heures 1/2 du soir.

Faux monnayeurs

M. Debons, ancien sous-officier, décoré de la médaille militaire et de la médaille d'Italie, actuellement apparteur de notre ville, nous prie de dire que c'est à lui qu'est due l'arrestation du faux monnayeur Sanders, que nous avons annoncé.

M. Debons a, en effet, remis à M. le commissaire de police deux des pièces fausses que Sanders répandait dans la circulation.

CHRONIQUE THÉÂTRALE

LA MASCOTTE

Si nous voulions donner notre appréciation sur chacun des artistes en particulier, nous aurions, comme toujours, après avoir fait une restriction pour les voix, à leur adresser à tous des éloges pour leur entrain et leur bonne volonté. C'est d'abord et toujours M^{me} Demanthe-Guyot, aussi charmante que courageuse, qui, malgré une indisposition dont elle n'est pas encore entièrement remise, a enlevé le rôle de Bettina, la Mascotte, avec une gaieté et une grâce bien faites pour lui conserver (sinon pour l'augmenter), l'excellente réputation d'artiste et de charmeuse qu'elle s'est acquise dans le public cadurcien. Puis M. Coulon, toujours comique et applaudi ; M^{me} Warton, qui nous semble être en progrès ; M. Marty, qui a fait tous ses efforts pour tenir convenablement le rôle du prince Frittellini, mais a faibli en certains endroits.

Nous en arrivons à M. Broquier, qui a fait, mardi, ses débuts sur notre scène dans le rôle de Pippo. M. Broquier a une voix de baryton très juste, mais un peu basse et un peu rude, surtout pour le rôle qu'il tenait dans la *Mascotte*. Mais nous devons nous en louer d'ajouter qu'il s'en sert très habilement, et qu'il joue en outre d'une façon agréable. C'est donc une bonne recrue pour M. Guyot.

cette année n'a rien à envier aux collections précédentes. Où en trouverait-on, d'ailleurs, une meilleure preuve que dans la fidélité persistante d'un public rendu difficile et qui est toujours ravi.

Les Voyages Extraordinaires

Claudius Bombarnac

Par JULES VERNE

Un volume grand in-8, illustré par BENETT, de 55 dessins (dont 6 grands en couleurs) et de 2 cartes. Broché : 4 fr. 50 — Cartonné : 6 fr.

Le reportage contemporain, de plus en plus actif et abondant, a, dès longtemps, sollicité la verve observatrice de Jules Verne. Les lecteurs n'ont assurément pas oublié Gaston Jolivert et Harry Blount, les deux reporters de *Michel Strogoff*. Mais, dans *Claudius Bombarnac*, il s'agit surtout du reporter de demain, aux prises avec des événements qui se dérouleront aux extrémités du monde.

C'est d'une fantaisie désopilante, et d'une vraisemblance que l'on peut croire absolue. Là comme ailleurs, pour le bénéfice de ses fidèles lecteurs, Jules Verne devance les temps, et, dans quelques années, peut-être reconnaîtra-t-on une fois encore que ses inventions n'étaient que des prophéties. Les compositions de Benett sont on ne peut mieux appropriées au texte, elles ont en outre l'avantage précieux de présenter des sites d'une exactitude irréprochable.

Dans nos derniers compte-rendus nous n'avons eu à féliciter M. Pigot-Guyot que comme directeur et metteur en scène ; nous sommes heureux aujourd'hui d'avoir pu l'apprécier comme artiste. M. Guyot qui remplissait le personnage de Rocco, s'est montré comédien consommé et à obtenu un réel succès. C'est donc à ce double titre de directeur et d'acteur qu'il doit accepter les applaudissements qui l'ont accueilli et dont nous nous faisons l'écho aujourd'hui.

Car pour avoir pris part au feu, M. Guyot n'a pas oublié son rôle de directeur ; la preuve en est dans l'annonce qu'il nous a faite, en termes excellents, de la représentation de *Miss Helyett*, pour mardi prochain. Nous aurons à apprécier dans cette jolie pièce le nouveau ténor M. Burgat. Il paraît également que nous aurons le début d'un baryton, M. Bernier. Remercions donc M. Guyot de l'empressement qu'il met à satisfaire son public ; et le meilleur remerciement que le public ait à lui faire, à son tour, c'est d'être assidu à ses représentations, qui auront lieu désormais tous les mardis, très régulièrement.

Le succès qu'obtient toujours la troupe de M. Guyot, nous fait espérer que nous ne prècherons pas dans le désert.

A bon entendeur, salut !

M. HEXC.

Si vous Toussez

PRENEZ DES

PASTILLES GÉRAUDEL

Nouillettes aux Œufs et Macaroni ★★ ★
RIVOIRE & CARRET
En boîtes et paquets de 250 et 500 grammes
Réclamez dans toutes les Epiceries



PLUS DE DOULEURS
Rhumatismes, Sciatique, Goutte, Maux de Reins, Points de Côté, Toux rebelle, Bronchites, etc.
PAR L'APPLICATION DU Véritable
TOPIQUE BERTRAND Aîné
50 années de succès et des milliers de guérisons ont prouvé son efficacité (Notice gratis)
Prix : 0.50, 0.75, 1^e, etc. - Franco contre mandat.
LYON, 21, place Bellecour ; PARIS, 141, r. Rennes et l'imp.

BULLETIN FINANCIER

du 14 décembre 1892

Le marché ferme au début, faiblit ensuite et reprend un peu en clôture pour finir un peu mieux qu'hier. La situation n'est toujours pas brillante, et on attend avec impatience la séance de la Chambre de demain. Au point de vue de la bourse, on attend les actes du nouveau ministère des finances. Le 3 0/0 finit à 99.20.

Les actions de nos grandes sociétés de crédit sont hésitantes. Le Foncier finit à 1043.75. La Banque de Paris cote 680. Le Crédit Lyonnais est assez bien tenu à 780.

La crise ne peut affecter en aucune façon les obligations de la société des Immeubles de France.

Les obligations Ferranti sont fermes à 238.75.

Les variations que nous avons à remarquer sur les fonds étrangers sont de peu d'importance. L'italien est à 93.45, ne subissant que fort peu l'influence de l'hésitation qui règne sur le marché.

L'Extérieure reste comme hier à 64 9/32. En Banque, on recherche l'obligation Puerto-Santa Maria. La part privilégiée de la Galicia cote 45.75.

En résumé, le marché est très résistant, relativement à l'impression générale qui est mauvaise.

Le Château des Carpathes

Par JULES VERNE

Un volume grand in-8, illustré par BENETT de 40 dessins, (dont 6 grands en couleurs).

Broché : 4 fr. 50. — Cartonné : 6 fr.

Le *Château des Carpathes* comptera parmi les meilleures productions de l'inépuisable Jules Verne. C'est une fantasmagorie scientifique, mais si sincèrement merveilleuse qu'il faut en arriver aux toutes dernières pages pour en avoir l'explication ; et c'est là que réside le grand et incomparable talent du conteur, de pouvoir tenir ainsi ses lecteurs en haleine jusqu'au dénouement.

Les illustrations de Benett donnent un charme particulier à cette attachante et dramatique fantaisie, nouvelle attestation d'une imagination toujours jeune et toujours féconde. Un succès de plus et très franc à ajouter à l'interminable liste.

Les deux ouvrages ci-dessus sont aussi réunis en un seul beau volume dont le prix est de : 9 fr. broché. — 12 fr. cartonné. — 14 fr. relié. (A suivre.)

Donner à l'enfant une préparation pectorale est un problème délicat : en effet la plupart des enfants refusent les médicaments pour peu que la saveur en soit désagréable ; et, en outre, peu des préparations usitées conviennent à l'enfance, à cause de leur énergie. La *Pâte de Regnaud* et le *Sirope de Regnaud* permettent de résoudre cette difficulté ; les enfants acceptent ces deux préparations comme une friandise.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Excursions aux Stations thermales et hivernales des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

Arcachon, Biarritz, Dax, Pau, Salies-de-Béarn

Tarif spécial G. V. n° 106 (Orléans)

Des billets d'aller et retour, avec réduction de 25 0/0 en 1^{re} et de 20 0/0 en 2^e et 3^e classes sur les prix calculés au tarif général d'après l'itinéraire effectivement suivi, sont délivrés, toute l'année, à toutes les stations du réseau de la compagnie d'Orléans, pour les stations hivernales et thermales du réseau du Midi et notamment pour :

Arcachon, Biarritz, Dax, Guéthary (halte), Hendaye, Pau, St-Jean-de-Luz, Salies-de-Béarn, etc.

Durée de validité : 15 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée.

Tout billet d'aller et retour délivré au départ d'une gare située à 500 kil. au moins de la station thermale ou hivernale, donne droit, pour le porteur, à un arrêt en route à l'aller comme au retour. Toutefois, la durée de validité du billet ne sera pas augmentée du fait de ces arrêts.

La période de validité des billets d'aller et retour peut, sur la demande du voyageur, être prolongée deux fois de dix jours, moyennant le paiement aux Administrations, pour chaque fraction indivisible de 10 jours, d'un supplément de 10 % du prix total du billet aller et retour.

AVIS. — La demande de ces billets doit être faite trois jours au moins avant le jour du départ.

Billets d'aller et retour de Familles pour les stations thermales et hivernales des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

Arcachon, Biarritz, Dax, Pau, Salies-de-Béarn

Tarif spécial G. V. n° 106 (Orléans)

Des billets d'aller et retour de famille, de 1^{re} et 2^e classes sont délivrés, toute l'année, à toutes les stations du réseau d'Orléans avec faculté d'arrêt à tous les points du parcours désignés par le voyageur, pour les stations hivernales et thermales du réseau du Midi et notamment pour

Arcachon, Biarritz, Dax, Guéthary (halte), Hendaye, Pau, St-Jean-de-Luz, Salies-de-Béarn, etc.

Avec les réductions suivantes, calculées sur les prix du Tarif général d'après la distance parcourue, sous réserve que cette distance, aller et retour compris, sera d'au moins 500 kilomètres.

Pour une famille de 2 personnes	20 %
— 3 —	25 %
— 4 —	30 %
— 5 —	35 %
— 6 —	ou plus 40 %

Durée de validité : 33 jours non compris les jours de départ et d'arrivée.

La durée de validité des billets de famille peut être prolongée une, ou deux fois de 30 jours, moyennant le paiement, pour chacune de ces périodes, d'un supplément égal à 10 % du prix du billet de famille.

AVIS. — La demande de ces billets doit être faite quatre jours au moins avant le jour du départ.

Voyages dans les Pyrénées

La compagnie d'Orléans délivre toute l'année des Billets d'excursion comprenant les trois itinéraires ci-après, permettant de visiter le centre de la France, les stations thermales et balnéaires des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

1^{er} itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Bagnères-de-Bigorre, Montréjeau, Bagnères-de-Luchon, Pierrefitte-Nestalas, Pau, Bayonne, Bordeaux, Paris.

2^e itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Pierrefitte-Nestalas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris.

3^e itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Dax, Bayonne, Pau, Pierrefitte-Nestalas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris.

Les prix de ces billets sont les suivants :

1^{re} classe 163 fr. 50 — 2^e classe 122 fr. 50 — Durée de validité : 30 jours.

La durée de ces différents billets peut être prolongée d'une, deux ou trois périodes de 10 jours, moyennant paiement, pour chaque pé-

riode, d'un supplément de 10 % du prix du billet.

Il est délivré de toute gare des compagnies d'Orléans et du Midi, des billets Aller et Retour de 1^{re} et 2^e classe réduit, pour aller rejoindre les itinéraires ci-dessus, ainsi que de tout point de ces itinéraires pour s'en écarter.

AVIS. — Ces Billets doivent être demandés au moins 3 jours à l'avance.

A VENDRE VIN DE PROPRIÉTAIRE

GARANTI NATUREL

S'adresser au bureau du Journal du Lot.

Bibliographie

LA POUPÉE MODÈLE

Journal des petites filles

PARIS : 7 FRANCS PAR AN. — DÉPARTEMENTS : 9 FRANCS.

La Poupée modèle, dirigée avec la moralité dont nous avons fait preuve dans le Journal des Demoiselles, est entrée dans sa vingt-deuxième année.

L'éducation de la petite fille par la Poupée, telle est la pensée de cette publication, vivement appréciée des familles : pour un prix des plus modiques la mère y trouve maints renseignements utiles, et l'enfant des lectures attachantes, instructives, des amusements toujours nouveaux, des notions de tous ces petits travaux que les femmes doivent connaître, et auxquels, grâce à nos modèles et à nos patrons, les fillettes s'initient presque sans s'en douter.

En dehors des petits ouvrages et Patrons pour poupée que contient chaque numéro, la Poupée modèle envoie également un joujou aisé à construire : Figurines à découper et à habiller, — Cartonnages instructifs, — Musique, — Gravures de Modes d'enfants, — Décors de théâtre, petits Acteurs, — Surprises de toutes sortes, etc., etc.

On s'abonne en envoyant, 48, rue Vivienne, un mandat de poste ou une valeur à vue sur Paris, et sur timbre, à l'ordre de M. F. THIÉRY, Directeur du Journal.

BIBLIOTHÈQUE SCIENTIFIQUE POPULAIRE

PUBLIÉE SOUS LA DIRECTION DE

CAMILLE FLAMMARION

PHYSIQUE POPULAIRE

Par Emile DESBEAUX

Lauréat de l'Institut.

La Physique étudie les forces de la Nature et l'utilisation de ces forces.

Les découvertes extraordinaires, faites en ces derniers temps, reposent sur les appropriations nouvelles de ces forces.

Les progrès de la science physique sont devenus tout à coup si rapides, les phénomènes physiques sont apparus avec une fécondité si prodigieuse, qu'un livre nouveau — qui relate ces progrès, qui explique ces phénomènes — est devenu indispensable.

La Physique populaire, de M. Emile Desbeaux vient répondre à ce besoin, vient satisfaire à l'ardente curiosité des esprits modernes qui aspirent à pénétrer les mystères dont nous sommes enveloppés, et à parvenir à la connaissance intime et complète de la vie des choses.

La Physique populaire est le quatrième volume de la Bibliothèque fondée par Camille Flammarion dans le but d'exposer, sous une forme accessible à tous, l'ensemble des connaissances humaines.

Cet ouvrage, magnifiquement illustré, mettra sous les yeux des lecteurs toutes les découvertes nouvelles de la science et de l'industrie, les diverses applications de l'Energie, le Phonographe, le Téléphone, le Téléphonographe, le Téléphote, ainsi que les manifestations si variées des forces de la nature, l'Energie électrique, l'énergie lumineuse, l'énergie calorifique, merveilleux phénomènes qui s'accomplissent chaque jour autour de nous et constituent, en somme, la vie de la terre et le cadre de la vie humaine.

Les précédents ouvrages de M. Emile Desbeaux, couronnés à deux reprises par l'Académie française, adoptés par le Ministère de l'Instruction publique pour les bibliothèques scolaires et populaires, traduits en plusieurs langues, sont un sûr garant du succès auquel est destiné la Physique populaire.

La Physique populaire est publiée en 100 livraisons à 10 centimes et en 20 séries à 50 centimes, format grand in-8° Jésus.

Il paraît deux livraisons par semaine. — On peut souscrire à l'ouvrage complet, reçu franco en séries, à leur apparition, contre un mandat de dix francs adressé aux éditeurs :

C. MARPON ET FLAMMARION, 26, rue Racine, PARIS.

VELOUTINE Poudre de Riz spéciale préparée au Bismuth
HYGIÉNIQUE, ADHÉRENTE, INVISIBLE
Seule récompensée à l'Exposition Universelle
CH. FAY, Inventeur, 9, rue de la Paix, PARIS
et chez tous les Coiffeurs et Parfumeurs. (Exiger la Marque CH. FAY.)

PROTECTEURS DE LA CHAUSSURE

Système BLAKEY, à 0 fr. 50 la carte
Breveté S. G. D. G.
Enclume de Famille
Système breveté S. G. D. G. Prix 2 fr.

Toute personne soucieuse de ses intérêts doit employer le Protecteur de la Chaussure, système BLAKEY. Adopté par l'armée dans quatre corps d'armée.

Essayer le Protecteur, c'est l'adopter. — Recommandé d'une façon particulière aux institutions et aux pères de famille.

Machines à coudre de tous systèmes, Vélocipèdes, Timbres caoutchouc, Brillant oriental pour meubles et parquets. Lessiveuses Soleil.

Écharpes pour maîtres et adjoints
EN VENTE : chez M. J. LARRIVE, rue de la Liberté, 16, Cahors. Seul représentant et dépositaire.

AVIS

Nous prions nos abonnés en retard de vouloir bien nous couvrir au plus tôt par un mandat sur la poste.

ORFEVREURIE CHRISTOFLE
COUVERTS CHRISTOFLE
ARGENTÉS SUR METAL BLANC
CHRISTOFLE & Co
MANUFACTURES A PARIS ET A SAINT-DENIS
Représentants dans toutes les villes de France et de l'Étranger
Nos représentants à Cahors, sont MM. Mandelli, père et fils, horl. bijoutier
Envoi franco du Catalogue

DEUX GRANDS PRIX
à l'Exposition Universelle
1889

CARTES DE VISITE
Depuis 1 fr. 50
A l'Imprimerie du Journal du Lot

GUERISON
Certaine et Radicale
de toutes les
Affections de la Peau
DARTRES, ECZÉMAS, ACNÉ,
PSORIASIS, PRURIGO, TEIGNE,
HERPES, LUPUS, etc.
MÊME DES
PLAIES et ULCÈRES VARIQUEUX
considérés comme incurables
par les Médecins les plus célèbres
Le traitement ne dérange nullement du travail, il est à la portée des petites bourses, et, dès le deuxième jour, il produit une amélioration sensible.
S'adresser à M. LENORMAND, Médecin-Spécialiste Ancien Aide-Major des Hôpitaux Militaires à MELUN (S.-et-M.). Consult. gratuites par Correspondance.

EXPOSITION CAHORS 1881

B. DOUCÈDE

Marchand Tailleur, à Cahors, rue de la Liberté

M. DOUCÈDE a l'honneur d'informer sa nombreuse Clientèle, qu'il vient de recevoir toutes les marchandises Haute-Nouveauté, Saison d'Hiver.

Il livrera, comme toujours, les commandes qu'on voudra bien lui faire, aux prix les plus modérés.

M. DOUCÈDE envoie des échantillons, ou se rend lui-même, sur demande

Vignes Américaines

PAR MILLIONS DE PLANTS A LA VENTE
500 variétés

Othellos et Jacquez, racinés, 1^{er} choix..... 40 fr. le mille.
Herbemont, Clinton dit plant Pouzin..... 50 fr. —
Greffés soudés, depuis 130 fr.

Envoi franco du prix-courant sur demande. — S'adresser au propriétaire : M. Victor COMBES, chevalier du Mérite Agricole, A VIRE, par Puy-l'Évêque (Lot).

A LOUER un Appartement composé de cinq pièces, rue de la Liberté, N° 8, au deuxième étage. — S'adresser à la Pâtisserie **Guilloré**.

A LOUER
UN APPARTEMENT
AU 1^{er} ÉTAGE
Maison **LUTZY**, aux Hortes

Le propriétaire-gérant : LAYTOU.

MALADIES DE LA PEAU
Les GRANULES et le SIROP d'HYDROCOTYLE ASIATICA de J. LÉPINE, Pharmacien en chef de la Marine à Pondichéry, sont, d'après le Dr CAZENAVE, Médecin de l'hôpital Saint-Louis, le remède le plus sûr des affections rebelles de la peau : Eczéma, Psoriasis, Lichen, Prurigo, Dartres, etc.
Dépôt Général à PARIS : Ph^o FOURNIER, 56, rue d'Anjou-Saint-Honoré.
Vente en Gros : Labélonye, 99, rue d'Aboukir, Paris
SE TROUVENT DANS TOUTES LES PHARMACIES